



Copropriété : Obstruction à la récupération de clés

Par **kalllou**, le **06/05/2017** à **12:56**

Bonjour

Je suis propriétaire d'un appartement, nos caves ont été refaites, je cherche à récupérer la clé et la clé d'accès aux caves, des propriétaires les ont reçues du président du syndic, celui-ci en premier lieu a nié avoir les clés, le syndic se réfère à ses dires. Il se trouve que ce président du syndic ne m'a pas à la bonne et donc fait obstruction. A présent il prétend me les avoir remises en main propre, ce qui est faux.

Quelle mesure puis-je prendre légalement pour récupérer mes clés ??

Merci d'avance

PM

Par **janus2fr**, le **06/05/2017** à **15:53**

Bonjour,

La fonction de président du syndic n'existe pas, il est donc difficile de comprendre votre situation...

Par **kalllou**, le **06/05/2017** à **16:40**

... Je voulais dire président du conseil syndical.

Par **janus2fr**, le **06/05/2017** à **19:06**

Bonjour,

Vous devez traiter avec le syndic, le président du conseil syndical n'a aucune compétence dans cette situation.